

CONSEIL SYNDICAL du 02.07.2025 : COMPTE RENDU

Le Conseil Syndical du Syndicat mixte, qui s'est réuni **le mercredi 2 juillet 2025 à 14h00, en mairie de Saint André sur sèvre** a délibéré sur les points suivants :

- Préambule :

Date convocation par email : 03.06.2025

- Préambule :

Nomination du secrétaire de séance : Dany GRELLIER

Vérification du Quorum : OK

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 02.04.2025

Etaient Présents :

Mesdames Sylvie RENAUDIN, Anne ROY et Esther MAHIET-LUCAS

Messieurs Bruno BODIN, Patrice LABAEYE, Dany GRELLIER et Thierry MAROLLEAU.

Etaient excusés :

Mesdames Bérangère SOULARD, Véronique BERTHOMIER, Mission tourisme, Conseil départemental des Deux-Sèvres,

Messieurs Cyrille GUIBERT, David CHARBONNEAU, Mission tourisme, Conseil départemental des Deux-Sèvres, Antoine ORAIN, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Conseil départemental des Deux-Sèvres et Benoit SAMSON, conseiller aux décideurs locaux du Pays du Bocage bressuirais

Etaient absents : *Madame Catherine POUPET et Messieurs Guillaume JEAN et Philippe MAUFFREY.*

Ont assisté également : *Mesdames Marianne BARCELO, Mission tourisme, Conseil départemental des Deux-Sèvres Morgan LEBOT, CAUE79 et Monsieur François EPINARD, Service Culture, Conseil Départemental de la Vendée.*

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 7

A – ADMINISTRATION

DM1 : AFFECTATION RESULTAT

Il est proposé de mettre en place une Décision Modificative n°1 du budget 2025 pour imputer une nouvelle affectation du résultat comme suit :

Section Investissement recettes :

R001 : + 33900 €

Solde d'exécution reporté de 139 300.60€ (au lieu de 105 400.60€ initialement reporté), soit une somme de 33 900€.

Section Investissement dépenses :

Prog. 1030 : Corps de ferme aménagement

2031 : Frais d'études et de recherches : 33 900€

RAPPEL SYNTHESE DES OPERATIONS

BUDGET PRIMITIF 2024

FONCTIONNEMENT DEPENSES PREVU	INVESTISSEMENT DEPENSES PREVU
376 665.06 €	159 556.09 €
FONCTIONNEMENT RECETTES PREVU	INVESTISSEMENT RECETTES PREVU
376 665.06 €	159 556.09 €

CFU 2024

INVESTISSEMENT DEPENSES EMIS	INVESTISSEMENT RECETTES EMIS	FONCTIONNEMENT DEPENSES EMIS	FONCTIONNEMENT RECETTES EMIS
20 255.49€	55 028.96 €	279 281.03€	278 615.24 €

L'exécution budgétaire de l'année 2024 se solde par :

- un déficit de la section de fonctionnement de : - 665.79€
- un excédent de la section d'investissement de : 34 773.47€

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser en dépenses d'investissement, le résultat de clôture est le suivant pour l'année 2024 :

	RESULTAT CA	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	R001 du BP inv. 2024 002 du BP fonct. 2024			Dépenses 33 900,00 €		
INVEST	104 527,13 €		34 773,47 €	0,00 €	33 900,00 €	139 300,60 €
FONCT	85 165,06 €		-665,79 €	Recettes		84 499,27 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

- La totalité de l'excédent en fonctionnement 2024 soit 84 499.27 € aux recettes de fonctionnement 2025 (compte 002) ;
- La totalité de l'excédent d'investissement 2024 soit 139 300.60 € aux recettes d'investissement 2025 (compte 001).

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2024	84 499,27 €
--------------------------------------	-------------------	--------------------

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	84 499,27 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12 2024 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Proposition retenue

Les membres présents du Conseil Syndical acceptent à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du Syndicat Mixte du château de Saint Mesmin et décident (ne décident pas) à l'unanimité d'affecter :

La totalité de l'excédent de fonctionnement 2024 soit 84 499.27€ aux dépenses de fonctionnement 2025 (compte 002),

La totalité de l'excédent d'investissement 2024 soit 139 300.60€ aux dépenses d'investissement 2025 (compte 001).

Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier

SOLUTION DE PAIEMENT EN LIGNE : E-BILLETTERIE

ATS TICKETING, le fournisseur actuel des logiciels du Château de Saint Mesmin va déployer son propre logiciel de Ebilletterie au château de Saint Mesmin.

Actuellement, la solution de paiement en ligne est celle de l'opérateur ONE SHOT PAY dont les taux sont ci-après décrits :

Pour rappel, le système en place jusqu'à aujourd'hui :

ONE SHOT PAY:

- Com OSP
2,4% du montant de la transaction + 0,25cts par transaction

Nouvelle solution proposée :

PayFIP (DGFIP) :

Gratuit avec uniquement commissions interbancaires de quelques centimes d'euros

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical choisissent l'offre de solution de paiement PAYFIP de la DGFIP pour le reversement financier des achats en ligne sur la E-Billetterie du château de Saint Mesmin.

Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.
--

B- TRAVAUX CHATEAU

APPEL D'OFFRES : CHOIX CABINET MAITRISE D'OEUVRE

Informations données en séance sur le suivi de la procédure d'appel d'offres pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour de futurs travaux du château de Saint Mesmin.

Rappel du marché par le CAUE 79 en présence de Madame Morgan LE BOT : Restauration du château de saint Mesmin

- La consultation a pour objet la passation d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre mono-attributaire tel que défini selon les articles R 2162-1 à R 2162-14.
- La consultation est passée selon une procédure formalisée, la procédure avec négociation selon les articles R. 2124-1 et R. 2124-3 du Code de la Commande Publique.
- Cette procédure choisie par le maître d'ouvrage prévoit une phase candidature, une phase offre et des auditions.
- Dans un deuxième temps, cette consultation aura également pour objet la passation du 1^{er} marché subséquent.

Les marchés seront des missions de maîtrise d'œuvre conformes au Code du Patrimoine et au Code de la Commande publique.

- Premier marché subséquent : Études de diagnostic de l'ensemble du château (DIA) et de faisabilité pour l'aménagement la partie nord-est des communs
- Marchés subséquents à suivre : Mission de base
- Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Prix des prestations	40 points
Valeur technique	60 points

Rétroplanning :

- 30/01/2025 : Publication de l'avis
- 03/03/2025 : Réception des candidatures : fin de la consultation : 38 dossiers ont été retirés en ligne, 5 ont déposé une offre.
- 14/03/2025 : Réunion d'analyse des candidatures en distanciel (2H)
- 19/03/2025 : Conseil syndical et informations aux élus des 3 candidats retenus.

ATELIER 27	Hôtel Bodard de la Jacopière 6 quai Charles VII	37500 CHINON
LAMBERT ARCHITECTE	59 avenue dela république	17770 BURIE
NOMADE Architecture et patrimoine	7 rue sansas	33000 BORDEAUX

- 26/03/2025 : Visite sur site des 3 équipes retenues en présence de Dany Grellier.
- 14/04/2025 : Réception des offres financières
- 16/04/2025 : Auditions des 3 équipes à la mairie de Saint André sur sèvre en présence de Madame Anne ROY et Messieurs Dany GRELLIER et Bruno BODIN
- 16/04/2025 à fin avril 2025 : Demande d'éléments complémentaires via la plateforme sécurisée.

Tableau des offres des 3 candidats (suite analyse éléments complémentaires recus)

Critères de jugement des offres			
	Nathalie Lambert	Atelier 27	Nomade
PRIX DES PRESTATIONS			
TF - Mission de diagnostic	16 000,00 €	16 060,00 €	10 752,00 €
TF - Mission de diagnostic - faisabilité aménagement communs	5 700,00 €	9 810,00 €	8 768,00 €
TF - Visites chantier	700,00 €	739,00 €	450,00 €
Montant HT Missions Maitrise d'oeuvre	22 400,00 €	26 609,00 €	19 970,00 €
Montant TTC Missions Maitrise d'oeuvre	26 880,00 €	31 930,80 €	23 964,00 €
	<i>Nombre heures DIAG</i>	<i>280h</i>	<i>236h</i>
Mission de base (Hypothèse montant 350 000€HT) Cas N°1 Château	31500 €	42000 €	35622 €
	<i>Nombre Heures cas 1</i>	<i>240h</i>	<i>335h</i>
Mission de base (Hypothèse montant 600 000€HT) Cas N°2 Corps de ferme	52200 €	66000 €	45001 €
	<i>Nombre Heures cas 2</i>	<i>400h</i>	<i>560h</i>
	Total HT	106100 €	100143 €
	Total TTC	127320 €	120172 €
Note sur le prix des prestations sur 40 points	38	30	40
Note sur la valeur technique Sur 60 points	31	47	34
NOTE GLOBALE	69	77	74
CLASSEMENT	3	1	2
	CABINET RETENU		

Proposition retenue

Les membres présents du Conseil Syndical valident à l'unanimité **le cabinet ATELIER 27** en tant que maître d'œuvre dans le cadre des missions d'Études de diagnostic de l'ensemble du château (DIA) et de faisabilité pour l'aménagement la partie nord-est des communs et marchés subséquents à suivre (mission de base). Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier

Des demandes de subventions auprès de partenaires financiers vont être lancées : Région Pays de la Loire, Région Nouvelle Aquitaine, et autres structures telle la Fondation du Patrimoine, etc...

C – ANIMATION

PROPOSITION TARIFAIRE CSE : Offre individuelle adulte

Des CSE (comité social et économique) des entreprises contactent directement le château de Saint Mesmin pour connaître les tarifs proposés aux individuels afin de les reproposer en direct à leurs salariés, ou en prévente moyennant une remise accordée sur le tarif normal.

Il est proposé ainsi la tarification adulte tarif réduit pour les CSE d'entreprises selon les périodes d'animation ou non du château de Saint Mesmin comme suit :

Tarif réduit Adulte de 6,50€ et 8,50€
Adulte Vendée Bocage
Adulte Réduit divers (selon convention)
Adulte Réduit Demandeur emploi
Adulte Réduit Etudiant
Adulte Réduit PMR
Adulte Réduit Acc. Carte amb.
Adulte Réduit CSE et assimilés

Proposition retenue

Les membres présents du Conseil Syndical acceptent à l'unanimité la tarification adulte à tarif réduit susnommée : à 6.50€ (sans animations) et à 8.50€ (avec animations) selon périodes d'ouverture, aux CSE des entreprises qui sollicitent le Château de Saint Mesmin
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier

FIN DE SEANCE, actée à 15h30

**SYNDICAT MIXTE
CHÂTEAU de SAINT-MESMIN
LA VILLE
79380 ST-ANDRÉ-SUR-SÈVRE**

SIRET 257 902 379 00029 - APE 8413Z

